

Amexist, label professionnel



L'idée de l'attestation d'engagement a conduit à créer un signe qui identifie les évaluations réalisées dans le cadre de la Démarche de

progrès en santé au travail, en attendant une éventuelle reconnaissance plus institutionnelle.

La Démarche est, pour l'instant, avant tout, une initiative des Services Interentreprises ; le lancement d'un label professionnel est donc apparu opportun. Le nom finalement retenu est AMEXIST (dérivé de AMEC-SIST : AMéliation Continue en Services Interentreprises de Santé au Travail). La notion d'amélioration continue a été préférée à la notion de qualité, d'où le nom de "Démarche de Progrès". C'est l'amélioration permanente de notre organisation et des actions de prévention qui est recherchée, plutôt qu'une qualité que certains ont le sentiment d'assurer depuis longtemps. Cette notion d'amélioration continue a suscité l'adhésion dans les Services.

Son rappel dans le signe de reconnaissance professionnel devrait renforcer ce positionnement favorable. Nous avons remplacé "C. S." par "X." mais "AMEXIST" conserve la prononciation d'"AMEC SIST".

Cette présentation du label AMEXIST peut, par ailleurs, illustrer la pluridisciplinarité : Assistantes Médecins X (pour le signe "multiplié") Intervenant(e)s en Santé au Travail (ou Infirmière(s) en Santé au Travail).

Ce jeu avec les initiales évoque effectivement la conjugaison des compétences développée dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire. Une âme existe aussi dans ce nom... Les agences de communication et les Services y trouveront peut-être une inspiration supplémentaire.

Réforme et Démarche de progrès

Le projet de Service en point de mire

La Démarche de Progrès en Santé au Travail (DPST) est une démarche d'amélioration continue initiée par la profession en 2004. Fondée sur l'analyse collective du besoin en Santé au travail des salariés et de conseil des employeurs, elle propose une méthodologie, des modèles d'évaluation et des espaces d'échanges de pratiques au sein du réseau des SSTI.

64 attestations début 2012

Environ la moitié des salariés couverts par notre secteur dépend d'un SSTI qui s'est engagé, ces dernières années, dans la démarche. Des évaluations ont été élaborées par le Cisme en lien avec Afnor Certification et sont conduites par des évaluateurs de ce même organisme ; elles permettent d'obtenir une attestation d'engagement (niveau I), puis de mise en œuvre (niveau II) et constituent une reconnaissance du niveau d'organisation mise en place par les SSTI (voir aussi encadrés ci-contre).

Début 2012, 57 Services étaient attestés au niveau I et 7 au niveau II. La préparation à ces évaluations reste très active, et pour cause, elles sont des aides précieuses pour préparer et mettre en œuvre les mutations nécessaires de notre activité. Leur contenu avait anticipé l'évolution confirmée par la réforme législative et réglementaire qui s'est achevée début 2012.

L'automne dernier, le CIST 47, basé à Agen, titrait sa communication aux

Journées Santé-Travail du Cisme : "De la démarche de progrès au projet de Service". Tout était dit et compris. Les outils et le sens de la DPST ont été développés dans le but d'améliorer, en continu, des organisations qui mettent en œuvre des projets de Service en phase avec les missions des SSTI et les besoins de leurs bénéficiaires (salariés, employeurs et collectivité nationale).

Chacun doit être encouragé à poursuivre ou initier une démarche qui structure l'analyse des besoins, la relie à la sectorisation géographique du Service, à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, au développement de la pluridisciplinarité, la confronte aux politiques nationales et régionales de Santé au travail, prépare le travail en réseau avec nos partenaires, etc.

Cette démarche pourrait, à terme, être généralisée, si l'Administration et les partenaires sociaux s'en saisissent pour en valider les contours et l'amender, le cas échéant, dans le cadre d'une politique d'agrément renouvelée. En attendant, beaucoup sont venus à la Démarche sur l'argument de bon sens, qui consiste à dire que ce que nous avons à réaliser sera plus facile "ensemble et avec méthode" que le contraire. Il vaut toujours.



Démarche de progrès

Une évaluation pour guider l'élaboration du projet de Service

La démarche d'amélioration continue proposée par le Cisme à ses adhérents a prévu deux niveaux d'évaluation, qui permettent d'obtenir une attestation d'engagement (niveau I), puis une attestation de mise en œuvre (niveau II). Sur la base de critères définis par la profession, des intervenants d'Afnor Certification viennent vérifier, in situ, la réalité des réponses apportées par les Services.

Ces évaluations permettent une reconnaissance du niveau d'organisation, mais leur préparation est, avant cela, un travail de réflexion sur le fonctionnement du SSTI. Les critères de l'attestation de mise en œuvre ont été déterminés pour aider le Service dans l'élaboration du projet de Service.

Les six premiers points d'évaluation (il y en a 16) sont rassemblés dans un chapitre intitulé « structuration de l'activité ». Ils permettent de mettre en relation l'analyse collective du besoin, la cohérence de la sectorisation géographique, la gestion des ressources humaines, les circuits de l'information et la politique régionale de Santé au travail. Le tout est envisagé à travers une approche en mode projet.

Ce lien fondamental avec le projet de Service permet de mieux comprendre que la Démarche de progrès en santé au Travail est, avant tout, un outil méthodologique pour aider à définir une organisation qui réponde aux besoins en Santé au travail et aux missions des SSTI.